

Sommaire

1. Edito
2. Déclaration SE-Unsa CAPD 31-05-2018
3. 1er degré: mouvement départemental
4. Le coin des retraités
5. 13 académies pour 13 régions :
Pour l'Unsa c'est non !
6. 2nd degré - Bilan de la Grève du 22 mai
- 7 & 8. Bulletin d'adhésion anticipée 2018-2019

| Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas

Le 8 juin 2018



P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Rémunération dans la Fonction Publique : un chantier clef

Le 3ème chantier sur la rémunération des agents publics a été ouvert par Olivier Dussopt le 28 mai 2018. Il s'agit, selon les mots du ministre, de « sécuriser le pouvoir d'achat des agents et de mieux reconnaître l'engagement et l'implication des agents pour le service public ».

Pour l'UNSA, ce chantier est essentiel car la rémunération est l'élément clef de l'attractivité pour les métiers de la fonction publique et de la reconnaissance de l'engagement des agents. Les discussions ne devront pas se réduire à un débat sur la prise en compte du mérite. Cette notion est déjà inscrite comme un des éléments du statut de la fonction publique et la rémunération de chaque agent en tient compte.

Le cœur de la rémunération actuelle demeure la grille indiciaire. L'Unsa estime donc qu'une revalorisation annuelle de la valeur du point d'indice tenant compte de l'évolution de l'inflation est indispensable, au risque de réduire le bénéfice de PPCR et l'attractivité de la fonction publique.

La suite du calendrier : 3 groupes de travail sont prévus fin juin, en juillet et en septembre avant une reprise des discussions début 2019.

François LAPPE, Secrétaire Départemental
SE-Unsa de l'Ardèche



Déclaration du SE-Unsa 07 - CAPD du 31 mai 2018

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

La présentation, le 25 mai dernier, par la DGAFP, au nom du gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale.

L'Unsa a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Pour l'Unsa, cette première présentation ne doit pas rester en l'état. **L'Unsa s'interroge sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique.**

En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'Unsa qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Nous étudions aujourd'hui entre autre, la phase principale de mouvement des personnels du 1er degré dans le département. Le SE-Unsa rappelle aujourd'hui ce qu'il avait déjà avancé lors des CAPD de 2016 et 2017. **La déconnexion des différentes phases de mouvement actée en 2016 est une grande avancée. C'est une organisation du mouvement qui serait souhaitée par bon nombre de collègues dans les départements de l'académie par exemple. Elle permet une meilleure compréhension des mécanismes de mouvement par les collègues, une plus grande et facile projection dans leurs possibilités et ou contraintes de mobilité professionnelle.**

Les premières statistiques de la phase principale du mouvement cette année semblent moins satisfaisantes que l'année dernière.

- Cette année seulement 159 participants qui sont nommés (35,5 % contre presque 46% en 2017) sont nommés dont à peine 33 % à titre définitif. C'est sensiblement moins que les progrès notables obtenus en 2017

- 35,5 % des participants sont maintenus dans leur poste, c'est un peu plus que l'année dernière, mais cela reste inférieur à avant 2016

- 114 collègues, 25,4 % des participants restent sans poste, ce qui est habituel. Ce chiffre est difficilement abaissable si l'on veut conserver la souplesse du temps partiel, des disponibilités et autres détachements dans le département.

Jeudi 31 mai 2018, a eu lieu à la DSDEN de Privas la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) traitant notamment, de la phase principale du mouvement 2018.

Le SE-Unsa assure un suivi individuel des collègues. Il a contacté par sms, téléphone et/ou mail les collègues en contact avec notre syndicat et/ou nous ayant confié leur dossier de suivi.

Chaque collègue, désirant connaître son affectation à l'issue de la CAPD, peut ou a pu nous contacter.

Chaque école, souhaitant savoir qui y sera nommé à la rentrée prochaine, peut ou a pu également nous contacter.

Au SE-Unsa nous privilégions le contact direct, de collègue à collègue dans l'annonce des résultats du mouvement. Le SE-Unsa de l'Ardèche a donc tenu une permanence téléphonique et mail le vendredi 1er juin et le week-end qui a suivi.

Notre conception du barème - et cela n'engage que le SE-Unsa, qui pense que certains éléments sont d'ordre personnel - nous amène à ne pas publier simultanément les noms, barèmes et postes des résultats du mouvement. Nous considérons que c'est la présence en commission des commissaires paritaires de plusieurs organisations syndicales, élus démocratiquement, qui assure le mieux la transparence des opérations.

De même, il nous semble que la participation ou non au mouvement départemental est une information d'ordre privée et à ce titre, nous ne souhaitons pas diffuser de liste publique comportant les noms des collègues.

Pour plus de transparence et à des fins de vérifications, nous avons produit et tenons à la disposition des collègues qui le désirent, **les résultats anonymés du mouvement 2018** dans son intégralité, classés par commune.



SE-Unsa de l'Ardèche
13 rue François Valleton
BP 20214
07206 AUBENAS CEDEX

Tel: 04 75 35 58 83
06 17 63 66 44
07@se-uns.org



Postes obtenus au premier mouvement - 2018 - Ardèche

SE-Unsa07 p 1/5

31/05/2018

Ecole/ Etablissement	Commune	Poste ...	Barème	à titre	N° vœu	Vœu Géo ?	Remarque
----------------------	---------	-----------	--------	---------	--------	-----------	----------

N'hésitez pas à nous en faire la demande!

04.75.35.58.83 et 07@se-uns.org

Quelques chiffres pour le mouvement 2018 : 423 participants

- Seulement 159 participants sont nommés (35,5 % contre presque 46% en 2017). Ils sont à peine 33 % à être nommés à titre définitif. C'est sensiblement moins que les progrès notables obtenus en 2017

- 150 et donc 35,5 % des participants sont maintenus dans leur poste, c'est un peu plus que l'année dernière, mais cela reste inférieur à avant 2016

- 114 collègues, 25,4 % des participants restent sans poste, ce qui est habituel. Ce chiffre est difficilement abaissable si l'on veut conserver la souplesse du temps partiel, des disponibilités et autres détachements dans le département



L'UNSA Retraités a décidé d'interpeller les parlementaires ainsi que Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'économie et des finances et Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics.

Vous trouverez ci-dessous le courrier-type envoyé par chaque section départementale aux parlementaires locaux. D'autres courriers ont donc été envoyés à Bruno LE Maire, Gérald Darmanin et Madame Agnès Buzin.



Courrier type envoyé par les sections retraités des départements

Madame la députée, Monsieur le député,

En 9 ans, de 2008 à 2017, le pouvoir d'achat des retraités français a diminué de 7.8% par rapport au Salaire Mensuel de Base, ce qui correspond à une érosion des pensions de retraites de 0.86% par an. Cette tendance s'est aggravée ces quatre dernières années pour atteindre 1.17% par an.

Les causes de ce décrochage sont connues:

- Indexation des pensions sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation,
- Mesures fiscales et prélèvements sociaux défavorables aux retraités,
- Gel des pensions pendant plusieurs années,
- Report total, cumulé jusqu'à un an de la date de revalorisation des pensions...

Les mesures adoptées dans la loi de finance de la sécurité sociale 2018 : la majoration du taux de CSG de 1.7 point et le report de la revalorisation des pensions au 1er janvier 2019 ont provoqué la colère des retraités laquelle s'est exprimée massivement dans la rue le 15 mars dernier.

Les retraités ne supportent plus d'être stigmatisés comme des privilégiés appartenant à « une génération dorée ». Ils déplorent que leur action bénévole dans la société, leur investissement dans le monde associatif, leur rôle d'aidants et de soutien aux familles ne soient davantage reconnus par la société.

Alors que l'inflation mesurée fin février 2018 sur les 12 derniers mois s'élève selon l'INSEE à 1.2%, 2018 sera une nouvelle année blanche pour la revalorisation des retraites.

C'est pourquoi l'UNSA Retraités tient à porter à votre connaissance ses revendications pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités.

- Revalorisation des petites retraites,
- Compensation intégrale de la majoration de CSG pour les 7.5 millions de retraités qui la subissent depuis janvier 2018,
- Revalorisation de l'ensemble des pensions au 1er octobre 2018 sur la base de l'inflation constatée entre le 31 août 2017 et le 31 août 2018,
- Ouverture de négociations pour une révision des règles de réévaluation des pensions tenant compte à la fois de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'évolution du salaire mensuel de base.
- Institution d'un rendez-vous annuel entre les organisations syndicales de retraités et le gouvernement pour une discussion autour de la revalorisation des pensions.

Nous souhaitons que vous preniez en compte la situation réelle des retraités et que lors des débats budgétaires sur les questions les concernant, vous souteniez ou proposiez des mesures permettant de restaurer le pouvoir d'achat des retraités fortement dégradé ces dernières années.

En espérant que vous soutiendrez notre demande, je vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Rapport sur l'organisation territoriale de

l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

13 académies pour 13 régions sans garanties pour l'Unsa c'est non !

Avant sa publication, les rapporteurs ont présenté les grandes lignes du rapport. Il comportera des recommandations, les ministres pourront décider d'en retenir certaines et de les mettre en œuvre ... ou pas.

Le rapport dresse un bilan très mitigé du fonctionnement et de l'organisation actuels des régions académiques et il préconise à terme de calquer les périmètres des académies sur celui des 13 régions métropolitaines.

Pour l'UNSA Éducation, nous partageons le constat sur les difficultés de fonctionnement autour de l'articulation entre les recteurs académiques et le recteur de région académique qui peut conduire à un affaiblissement de l'Éducation Nationale dans les relations avec les autres services de l'État et les Régions.

Actuellement, il nous semble que c'est avant tout dans l'absence d'une «chaîne hiérarchique claire et lisible» que résident les difficultés actuelles et il serait possible d'y remédier sans chambouler l'ensemble des organisations actuelles, déjà fortement impactées par les précédentes réorganisations.

Pour l'UNSA Éducation, l'évolution de l'organisation territoriale ne peut aboutir à une transformation uniforme. Notre approche reste celle de l'amélioration du service public, de l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans la proximité et de l'accompagnement des personnels en cas d'évolutions.

Certes, les rapporteurs semblent traiter différemment les régions en fonction de leurs particularités notamment territoriales en prévoyant par exemple des recteurs adjoints et des vice-chanceliers pour les plus vastes. Pour autant, l'Unsa-Education n'est pas convaincue que cela permette de faire vivre efficacement le service public qui a le plus grand nombre d'agents et la plus forte présence territoriale au travers de son nombre important d'écoles et établissements. Par ailleurs, les rapporteurs annoncent également le maintien au moins dans un premier temps des périmètres actuels de gestion des personnels. C'est un point de vigilance prioritaire pour l'UNSA Éducation.

Il reste encore bien d'autres questions en suspens dans les modalités précises d'organisation, de gouvernance et de gestion avec une attention particulière pour l'échelon départemental. Les arbitrages des ministres sur ces points seront très attendus. Nous serons également très attentifs à croiser ses orientations pour l'Éducation Nationale avec les évolutions qui découleront du dossier action publique 2022.

En amont des arbitrages des ministres, l'UNSA-Education rencontrera la secrétaire générale de deux ministères pour faire valoir ses propositions à l'aune de ses deux préoccupations majeures : La qualité du service public d'Éducation sur l'ensemble du territoire et les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels.

L'UNSA Éducation rappelle que ces évolutions ne sont pas une fin en soi. Elles ne peuvent être menées au pas de charge. L'UNSA Education, fédération de tous les métiers de l'éducation, exige que les transformations se construisent avec tous les personnels au travers notamment d'un dialogue social de qualité tant nationalement que localement.

Second Degré

Un problème, une question 2nd degré,
Les militants du SE-Unsa peuvent vous répondre !

Vous pouvez nous joindre par téléphone et mail :
07@se-unsa.org et 04.75.35.58.83

Vous pouvez toujours bien-sûr joindre aussi les militants 2nd degré de
la Section Académique du SE-Unsa à Grenoble :

Section Académique du SE-Unsa - Grenoble
Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE Cedex 2

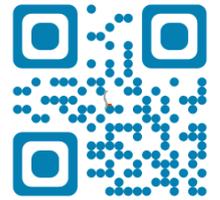
Tel : 04.76.23.38.54 Mail : ac-grenoble@se-unsa.org
site internet : <http://sections.se-unsa.org/grenoble/>

Mon choix
c'est l'Unsa !



Refus de temps partiel des certifiés, contactez nous pour votre demande de réexamen en CAPA

Pour les certifiés, la CAPA de contestation des refus de temps partiel initialement prévue le 23 mars 2018 a été reportée à une date ultérieure, probablement le 05 juin. Le SE-Unsa vous accompagne pour monter votre dossier de contestation, surtout que cette année les refus de l'administration rectorale semblent plus importantes.



L'UNSA Fonction publique constate que l'unité syndicale s'est faite autour des services publics et de la fonction publique, montrant l'importance qu'ils représentent en France. Elle s'en félicite.

L'UNSA Fonction publique rappelle son attachement aux principes d'une fonction publique statutaire pour l'ensemble des trois versants tant pour les hôpitaux, les collectivités que pour l'état, avec des emplois de qualité pour tous, y compris les agents contractuels. Ainsi, la fonction publique permet d'assurer des missions de service public pour l'ensemble de la population sur tout le territoire.

L'UNSA Fonction publique a entendu les propos récents d'Olivier Dussopt sur le maintien du statut de la fonction publique. Elle attend, dorénavant, des actes concrets qui les confirmeront.

L'UNSA appelle le gouvernement à améliorer la situation des agents publics, titulaires comme contractuels. Elle rappelle son exigence de reconnaissance des agents publics et de leur travail. Celle-ci passe par un rendez-vous salarial réussi au mois de juin.



L'UNSA Fonction Publique note une légère baisse du nombre de manifestants et de grévistes par rapport au 10 octobre dernier. Elle condamne les actes de violences qui l'ont conduite à décider d'interrompre sa participation au défilé parisien afin de garantir la sécurité de ses militants.

Bagnolet le 22 mai 2018
Luc Farré





Adhérez au SE-Unsa

Cotisations

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS										
	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Instituteur				140 €	142 €	145 €	153 €	160 €	171 €	187 €	
Prof écoles, Certifié, PsyEN, CRE, PLP, PEPS	156 €	159 €	163 €	167 €	172 €	182 €	195 €	208 €	223 €	238 €	
PECC, Ce d'Eps, Ae				143 €	150 €	157 €	166 €	174 €	185 €	195 €	
Bi-admissible	146 €	159 €	167 €	176 €	183 €	193 €	208 €	224 €	239 €	249 €	
Agrégé	176 €	178 €	192 €	204 €	217 €	232 €	250 €	267 €	284 €	296 €	

Non-titulaires

indice < 400	105 €	AeB/AESH	73 €
indice 401 à 500	137 €	Cui	50 €
indice > 500	171 €	Suppléant	83 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CPA : au prorata du temps de travail	

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	104 €
Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
Pension supérieure à 1850 €	138 €

HORS-CLASSE	01	02	03	04	05	06	07	HEA1	HEA2	HEA3
Prof écoles, Certifié, CRE, PLP, PEPS, PsyEN	205 €	219 €	234 €	253 €	270 €	285 €				
Agrégé	244 €	253 €	267 €	284 €	296 €			318 €	330 €	347 €
PECC, Ce d'Eps	165 €	174 €	185 €	195 €	221 €	238 €				

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05	HEA'1	HEA'2	HEA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Prof écoles, Certifié, CRE, PLP, PEPS, PsyEN	248 €	262 €	276 €	297 €		318 €	330 €	347 €			
Agrégé	296 €					318 €	330 €	347 €	347 €	362 €	381 €
PECC, Ce d'Eps	221 €	240 €	253 €	270 €	285 €						

Payable par prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois sans frais).

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Offre réservée aux nouveaux adhérents !



OFFRE

1^{ère} adhésion^(*)

2018-2019

(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2018

Adhérez maintenant pour l'année 2018-2019 (au tarif de 2017-2018) et profitez dès à présent :

- de nos services pour votre déroulement de carrière (calcul retraite, étude mutation) ;
- de nos conseils pour votre suivi administratif (suivi paritaire, modèles de lettres, interventions auprès de l'administration...) ;
- de notre communication électronique ;
- de nos publications à votre domicile ;
- de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...)

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2018 !

BULLETIN D'ADHÉSION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-uns.org

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent

Actif **Retraité**

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mel :

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

En 2018-2019, je serai...

TITULAIRE

Corps : Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé
 Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option

Je suis remplaçant (1^{er} degré, précisez :

Ma discipline 2nd degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur...) :

NON-TITULAIRE

Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :

Contractuel : Enseignant, CE, CPE (précisez)

Contrat aidé (CUI) : Assistant handicap Aide administrative

RETRAITÉ

Temps complet Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Temps partiel : % CLM, CLD Disponibilité Congé parental

Échelon : Montant de la cotisation :

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à :

SE-Unsa de l'Ardèche
13 rue F. Valleton
BP 20214 - 07206 AUBENAS Cedex